



ENGAGEZ-VOUS DANS LA LUTTE CONTRE

LE MAL-LOGEMENT

en faisant un don défiscalisé
à la Fondation pour le Logement
des Défavorisés


FONDATION
POUR LE **LOGEMENT**



TOUT DON À LA FONDATION EST DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT,

en fonction de votre
situation personnelle.



Dans le cadre de l'**Impôt sur le Revenu (IR)** vous bénéficiez d'une réduction de **75 % du montant total de vos dons jusqu'à 1000 € faits du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025**. Au-delà de 1000 € vous bénéficiez d'une réduction de 66 % du montant donné. En tout, votre avantage fiscal ne peut pas être supérieur à 20 % de votre revenu.



Si vous êtes redevable de l'**Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)**, il vous est permis de déduire de cet impôt **75 % du montant de vos dons faits du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la date de votre déclaration**, dans la limite de 50 000 € de réduction par an. Un même don ne peut pas offrir, à la fois, une réduction au titre de l'impôt sur le revenu et au titre de l'IFI.



À NOTER :

Pour être déductible de votre IFI, votre don doit nous parvenir au plus tard à la date de votre déclaration.



CALENDRIER FISCAL

- Date limite de dépôt des déclarations papier : **20 mai 2025**
- Dates limites des télédéclarations sur impots.gouv.fr :

Zone 1 : 22 mai 2025 (départements 01 à 19 et non-résidents)

Zone 2 : 28 mai 2025 (départements 20 à 54 - y compris le 2A et le 2B)

Zone 3 : 5 juin 2025 (départements 55 à 974/976).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre page dédiée :
fondationpourlelogement.fr/uncombatenheritage/IFI/

L'IMPACT DE VOTRE DON

🏠 Si vous êtes assujetti à l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Montant de votre IFI	Montant de votre don	Coût réel de votre don	Montant à verser à l'État après déduction
750 €	1000 € <small>(750 € / 0,75 = 1000€)</small>	Par exemple, 200 repas complets pour les personnes démunies.	250 € ➔ 0 €
3750 €	5000 € <small>(3750 € / 0,75 = 5000€)</small>	Par exemple, 100 nuitées d'hôtel avec le petit déjeuner à des personnes sans abri.	1250 € ➔ 0 €
7500 €	10000 € <small>(7500 € / 0,75 = 10000€)</small>	Par exemple, permettre à 1 famille de réaliser des travaux sur son habitat indigne.	2500 € ➔ 0 €
18750 €	25000 € <small>(18750 € / 0,75 = 25000€)</small>	Par exemple, 1 nouvelle location proposée à un ménage ou à une personne isolée, privé de logement.	6250 € ➔ 0 €
50000 €	66666 € <small>(50000 € / 0,75 = 66666€)</small>	Par exemple, 1 maison insalubre rénovée.	16666 € ➔ 0 €

🏠 Si vous êtes assujetti à l'Impôt sur le Revenu (IR)

Montant de votre don	Coût réel de votre don
100 € ➔ Par exemple, 20 repas complets pour les personnes démunies.	25 €
500 € ➔ Par exemple, 10 nuitées d'hôtel avec le petit déjeuner à des personnes sans abri.	125 €
1000 € ➔ Par exemple, permettre à un enfant de partir en vacances une semaine.	250 €





LA FONDATION A CHANGÉ DE NOM, **PAS DE COMBAT.**

**Votre générosité représente 97% de nos ressources.
Merci de nous donner les moyens d'agir.**

POUR SOUTENIR NOS ACTIONS

- 🏠 Remplissez et renvoyez le bulletin de soutien ci-joint dans l'enveloppe retour jointe : Fondation pour le Logement des Défavorisés - Centre de traitement des dons - 59898 Lille cedex 9
- 🏠 Faîtes un don sécurisé en ligne, par carte bancaire ou virement instantané, sur don.fondationpourlelogement.fr ou en scannant ce QR code



Vous recevrez un reçu fiscal dans les plus brefs délais.

POUR NOUS CONTACTER

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter notre **Service Relation Donateurs** au 01 55 56 37 25 ou par e-mail : service.donateurs@fondationpourlelogement.fr

UN GRAND MERCI !

FONDATION
POUR LE **LOGEMENT**

Fondation pour le Logement des Défavorisés
(ex- Fondation Abbé Pierre)

Fondation reconnue d'utilité publique habilitée à recevoir des dons, legs et assurances-vie exonérés de droits de succession.

3 rue de Romainville - BP 90300
75921 Paris cedex 19

